

En rentrant de Lausanne, je découvre cet appel puissant, remarquable, d'une femme courageuse que j'admire de plus en plus :

« Pour la souveraineté du peuple, contre la souveraineté du capital »

Par Judith Bernard, comédienne, metteur en scène, Journaliste

J'ai marché pour la 6^{ème} République. J'ai signé pour la 6^{ème} République. Aujourd'hui j'écris pour elle.

Parce que la 5^{ème}, comme les précédentes, n'a pas permis qu'advienne la démocratie qu'elle était pourtant censée organiser.

Notre Constitution actuelle ne nous a pas protégés de l'abus de pouvoir des dirigeants, lorsqu'en 2005 le « non » que le peuple avait opposé au projet de Traité Constitutionnel Européen a été méprisé, ignoré, balayé par le Traité de Lisbonne, celui-là nullement ratifié par le peuple.

Notre Constitution actuelle ne nous a jamais protégés contre les très puissants intérêts du capital, que les gouvernants se sentent manifestement tenus de servir, puisqu'ils n'ont pris aucune des mesures de régulation de la finance et de contrôle du système bancaire dont la crise des subprimes de 2008 a pourtant révélé l'impérieuse et urgente nécessité.

Notre Constitution actuelle ne nous a pas protégés contre la corruption des gouvernants, dont les innombrables « affaires » ont montré qu'ils se percevaient comme au dessus des lois et qu'ils utilisaient leur mandat comme une opportunité d'enrichissement personnel, au mépris de l'intérêt général.

Notre Constitution actuelle ne nous a pas protégés contre l'arbitraire d'une gouvernance monarchique, envoyant les forces militaires françaises faire des guerres discutables sans qu'elles soient jamais discutées au Parlement, censé représenter le peuple.

Notre Constitution actuelle a confisqué la République au service d'une oligarchie ploutocratique qui s'est montrée incapable d'œuvrer en faveur du bien commun, arbitrant toujours trop tard, et souvent fort mal, les choix de société qui s'imposent à nous à l'heure de l'urgence écologique.

Notre Constitution actuelle n'a pas permis qu'advienne la démocratie, parce qu'elle ne s'est pas donné pour projet d'organiser la souveraineté populaire.

J'écris pour la 6^{ème} République, et pour qu'advienne enfin cette souveraineté populaire qui est le fondement de la démocratie. Il y faut une constitution se donnant réellement pour projet de protéger le peuple des abus de pouvoir de ses gouvernants, et organisant une démocratie authentique, c'est-à-dire des institutions conçues par le peuple, pour le peuple.

Le peuple, c'est tous ; ce n'est pas eux, les élus de l'époque, qui ont assez montré dans quel mépris ils tenaient la multitude et l'intérêt général. Et ce n'est pas non plus moi, toute seule, avec mes préférences et mes intérêts personnels. Aussi je n'ai pas à me prononcer davantage sur ce que devra être cette 6^{ème} République que j'appelle de mes vœux.

Je n'ai d'idée que sur la manière dont cette Constituante doit être convoquée. Dans la mesure où ce n'est pas aux hommes de pouvoir d'écrire les règles du pouvoir, j'estime que ce n'est pas à des élus d'écrire la prochaine Constitution. Ils seraient dans une évidente situation de conflit d'intérêt, dont il faut absolument se prémunir puisque c'est cette situation-même qui a engendré la suite de Constitutions qu'a connues la France, conçues les unes après les autres en faveur des élites gouvernantes plutôt qu'en faveur de la souveraineté populaire.

L'élection, dans son principe-même, favorise ce conflit d'intérêt : psychologiquement, elle met l' élu dans le sentiment de sa propre distinction, le convainc de sa supériorité dans l'arbitrage des décisions qui concernent la multitude, et le pousse à ménager les conditions de sa propre prospérité dans le système institutionnel qu'il organise. Économiquement, elle le rend dépendant des puissances du capital, car pour faire une campagne politique il faut de considérables moyens, et le soutien des mass medias, eux mêmes assujettis aux logiques capitalistes.

Face à l'élection par le vote il y a la possibilité de l'élection par le sort. Cette procédure fait peur car elle est méconnue dans son principe, dans ses vertus, dans ses réalisations efficaces ici et là, actuellement, ailleurs sur la planète. Elle fait peur aux élus surtout, ce qui se comprend volontiers puisqu'elle disqualifie les procédures par lesquelles ils ont été distingués.

Et pourtant, dans son principe, le tirage au sort est profondément démocratique : quiconque croit dans le suffrage universel admet que chaque citoyen dispose d'une voix, également légitime que tout autre. Le suffrage universel repose sur la reconnaissance de l'égalité des compétences : chaque citoyen, quels que soient son milieu, son opinion, sa formation, est fondé à délibérer et arbitrer les questions qui concernent le destin collectif.

En l'état actuel de la vie politique française – abstention massive lors des consultations électorales, biais de représentation médiatique organisant la prime au FN, comme puissance spectaculaire, ou aux partis conservateurs (PS et UMP), présentés comme le seul recours contre cette menace – il y a fort à parier que l'élection d'une assemblée constituante ne produirait pas des résultats beaucoup plus prometteurs pour la refondation d'une démocratie.

Le tirage au sort permettrait de contourner ces obstacles : il émanciperait la constituante des pressions du capital et de la représentation médiatique. Il produirait une assemblée statistiquement représentative de la société française, dans toute sa diversité. Celle-ci pourrait délibérer sans conflit d'intérêt, et n'aurait pas d'autre critère à étudier, dans ses arbitrages, que celui de l'intérêt général. Les jurys citoyens qui existent depuis plusieurs années, constitués sur la base du tirage au sort, ont partout fait la preuve de leur efficacité ; de l'intelligence collective qu'ils permettaient et des arbitrages raisonnés, et raisonnables, qu'ils rendaient.

Le m6r, parce que c'est un mouvement, et non un parti, peut porter ce projet d'une Constituante tirée au sort, au moins en majorité sinon dans sa totalité. Le m6r n'a pas d'autre direction que celle que lui donnent ses signataires : il appartient aux démocrates de s'en emparer, pour en faire un mouvement démocratique dans sa forme et dans son projet. Il est une occasion historique de faire advenir cette souveraineté populaire à laquelle la multitude aspire, et à laquelle il est évident qu'elle est désormais prête.

Judith Bernard.

Source : <http://www.m6r.fr/2014/10/souverainete-du-peuple-contre-souverainete-du-capital/>

...

Le texte de la pétition dit :

« [Je demande l'élection d'une assemblée constituante...](#) »

Or, de notre point de vue (de GV), il est essentiel, non négociable, que l'Assemblée Constituante ne soit SURTOUT PAS élue parmi des candidats professionnels de la politique.

Alors ?

1) On peut signer pour **une élection sans candidats** (avec, en plus, une récusation des éventuels professionnels de la politique, qui pourraient être élus de cette manière et qui n'ont pourtant rien à faire dans le processus constituant, à aucun prix).

2) On peut entendre *élection* au sens ancien et large de *désignation* : Montesquieu lui-même utilisait parfois le mot « élection » pour évoquer la désignation par tirage au sort : on peut nous aussi, encore aujourd'hui, l'entendre comme ça et signer dans ce sens.

Si tous les gentils virus s'engagent dans ce mouvement en signant cet appel et en y défendant ensuite de toutes leurs forces *l'idée fondatrice et centrale et nouvelle et prometteuse* du tirage au sort de l'Assemblée constituante, il est possible qu'on engage/facilite/oriente ainsi un mouvement populaire historique.

La courageuse Judith me donne sacrement de l'optimisme et des forces pour essayer.

Et vous ?

Faites passer.

Étienne.

